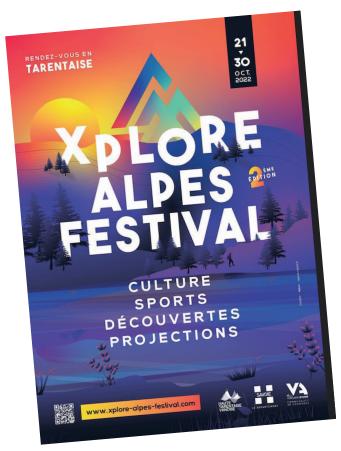


la Plagne Tarentaise

Le journal du conseil

30 août 2022













Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE LA PLAGNE TARENTAISE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2022

L'an deux mille vingt deux Le 30 août à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :

Astier Fabienne, Astier Robert, Beltrami Henri, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile, Courtois Michel, De Miscault Isabelle, Gentil Isabelle, Girod Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Hanrard Bernard, Miché Xavier, Montmayeur Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Rochet Romain, Tresallet Gilles, Véniat Daniel Jean, Vibert Christian, Villien Michelle

Excusés:

Charrière Christiane (Pouvoir à Astier Fabienne), Dussuchal Marion (Pouvoir à Gentil Isabelle), Faggianelli Evelyne (Pouvoir à Ougier Pierre), Silvestre Jean-Louis (Pouvoir à Hanrard Bernard), Valentin Benoit (Pouvoir à Boch Jean-Luc)

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian Vibert est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Administration générale : 1. Conditions d'utilisation des véhicules de service et de fonction, et attribution, 2. Modification du règlement intérieur du conseil municipal

Marchés publics – subventions : 3. Demande de subvention aménagement de locaux administratifs dans l'ancien presbytère de Macot, 4. Demande de subvention création d'un sentier à thème

Ressources-humaines: 5. Modification de la délibération n°2021-115 portant refonte du RIFSEEP 2, 6. Autorisation au Maire à signer la convention de transfert de droit à congés d'un agent dans le cadre d'une mutation de La Plagne Tarentaise vers Bourg Saint Maurice, 7. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif en charge du secrétariat des élus et du courrier, 8. Création d'un poste permanent de Responsable Culture Sport Tourisme et Patrimoine, 9. Création de 66 postes saisonniers hiver 2022-2023, 10. Adhésion à la mission de Coaching professionnel individuel – CDG

Urbanisme – foncier : 11. Bail emphytéotique avec l'ESF de Plagne Centre pour l'aménagement d'un local, 12. Convention d'aménagement touristique hôtel Bellecôte – Bellentre, 13. Demande d'autorisation de défrichement – Département RD 221 – Stabilisation du glissement de terrain du pont de l'Arc, 14. Institution d'une servitude de passage et de tréfonds parcelle ZO 313 - 387 Gramon Voisin, 15. Convention ENEDIS pour la pose d'un équipement HT Plagne Villages Divers : Liste des MAPA, compte rendu des décisions

Monsieur le maire propose le retrait de deux points à l'ordre du jour :

- DOC 1 : Conditions d'utilisation des véhicules de service et de fonction, et attribution
- DOC 7 : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif en charge du secrétariat des élus et du courrier Le conseil municipal approuve les modifications apportées à l'ordre du jour. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 juillet 2022 est approuvé à l'unanimité.

Administration Générale

2. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉ-RIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire indique que suite à l'ordonnance 2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, il convient de modifier les dispositions du règlement intérieur du conseil municipal de La Plagne Tarentaise adopté le 2 juin 2020.

Pour répondre à madame Isabelle Girod-Gedda, monsieur le directeur général des services confirme que les questions orales doivent parvenir le vendredi, même en fin de journée, afin qu'elles soient bien prises en compte au conseil municipal de la semaine suivante.

Madame Isabelle Girod-Gedda attire ensuite l'attention sur l'article 26 concernant les modalités d'expression des conseillers municipaux et demande sa mise en place.

Monsieur le maire approuve cette demande et signale que cette proposition avait été refusée par l'opposition lors de la présentation du règlement intérieur initial.

Le conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur.

(Votants: 29, pour: 29)

Marchés publics - Subventions

3. DEMANDE DE SUBVENTION AMÉNAGE-MENT DE LOCAUX ADMINISTRATIFS DANS L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE MACOT

Madame Patricia Bérard rappelle le projet de regroupement de l'ensemble des services sur le site de Macot et indique que le montant de la première phase, qui concerne l'aménagement de locaux administratifs dans l'ancien presbytère, est estimé à 710 000,00 € HT.

Elle précise que ce projet peut être subventionné par le Département de la Savoie (FDEC) et propose donc de solliciter ce partenaire.

Monsieur le maire tient à signaler que, dans le cadre de l'appel d'offre lancé, certains lots sont restés infructueux et les propositions reçues sont très éloignées des estimations.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur le maire confirme que les offres dépassent largement les coûts prévisionnels des travaux.

Monsieur Richard Broche met en évidence la hausse des prix des matériaux et craint le report ou l'annulation de certains travaux. Madame Isabelle Girod-Gedda demande combien de postes sont prévus dans ces locaux.

Monsieur le directeur général des services explique que l'objectif est de réorganiser les services en les regroupant sur deux sites uniquement et ajoute que le presbytère accueillera les fonctions opérationnelles et le bâtiment actuel de la mairie regroupera les fonctions supports. Il précise que pour les mairies déléguées, seuls les agents d'accueil seront sur place.

Monsieur le maire tient à rappeler qu'aucune des mairies déléguées ne fermera.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention et décide de solliciter le partenaire énoncé, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votants: 29, pour: 29)

4, DEMANDE DE SUBVENTION CRÉATION D'UN SENTIER À THÈME

Monsieur Bernard Hanrard informe du projet de création d'un sentier à thème « Alpages et fromages » au Dou du Praz et précise que l'opération est estimée à 63 181,64 \in HT.

Il ajoute que ce projet peut être subventionné par le Département de la Savoie et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et propose donc de les solliciter.

Monsieur Robert Astier demande si le parcours sera démonté à l'automne.

Monsieur Bernard Hanrard indique que certaines installations sont démontables et d'autres seront recouvertes par une housse. Il ajoute que l'équipe sentier s'en chargera.

Monsieur Pierre Ougier suggère d'organiser une réunion d'information avec les agriculteurs afin de leur expliquer le projet.

Monsieur Bernard Hanrard signale qu'une réunion a eu lieu avec le personnel de la fruitière.

Pour répondre à monsieur le maire, monsieur Bernard Hanrard précise que ce sentier passe par le chemin et propose de présenter le plan du projet si nécessaire.

Le conseil municipal approuve la demande de subvention et décide de solliciter le partenaire énoncé, afin d'obtenir une aide la plus élevée possible et l'autorisation d'anticiper les travaux.

(Votants: 29, pour: 28, contre: 1 – Guy Pellicier)

Ressources Humaines

5. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2021-115 PORTANT REFONTE DU RIFSEEP 2

Monsieur Daniel-Jean Véniat expose que la délibération n°2021-115 prise le 4 mai 2021, concernant la modification de la délibération n° 2020-238 du 06 octobre 2020 portant sur l'extension du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) doit être modifiée.

Il précise que les modifications portent sur la mise en place de l'IFSE et notamment sur la détermination des groupes de fonctions et des montants, ainsi que sur les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE. Les autres articles restent inchangés.

Il ajoute que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er septembre 2022.

Le conseil municipal décide de modifier la délibération 2021-115 et charge monsieur le maire de fixer les attributions individuelles telles que présentées.

(Votants: 29, pour: 29)

6. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE TRANSFERT DE DROIT À CONGÉS D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UNE MUTATION DE LA PLAGNE TAREN-TAISE VERS BOURG SAINT MAURICE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle la demande de mutation d'un agent de la collectivité de la commune de La Plagne Tarentaise vers la commune de Bourg-Saint-Maurice. Il présente la convention ayant pour objet de fixer les modalités financières de transfert des jours de congés épargnés par cet agent dans un Compte Epargne Temps précédemment à sa mutation.

Le conseil municipal approuve le projet de convention tel que présenté et autorise monsieur le maire à la signer.

(Votants: 29, pour: 29)

8. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE RESPONSABLE CULTURE SPORT TOU-RISME ET PATRIMOINE

Monsieur Michel Gostoli propose la création d'un emploi de responsable culture sport tourisme et patrimoine à temps complet à compter du 1er septembre 2022 afin d'assurer, en collaboration avec la Direction Générale Adjointe en charge du Pôle enfance culture, des missions de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques de conduites en matière de culture, patrimoine, sport et loisirs. Il ajoute que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de rédacteur territorial, rédacteur principal de 2ème classe et rédacteur principal de 1ère classe ou par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux.

Madame Isabelle Girod-Gedda demande s'il s'agit de l'agent actuel, occupant le poste de responsable patrimoine, qui prendra ces fonctions.

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un nouveau poste et que le futur agent s'occupera des associations (mission jusqu'alors assurée par le service finance) et de la gestion des salles.

Suite à l'inquiétude de madame Isabelle Girod-Gedda d'avoir deux responsables patrimoine au sein de la collectivité, monsieur le maire indique qu'un des agents est rattaché au service communication.

Pour répondre à monsieur Richard Broche, monsieur le maire confirme qu'il s'agit d'une embauche supplémentaire.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste de responsable culture sport tourisme et patrimoine à compter du 1er septembre 2022.

(Votants : 29, pour : 25, contre : 4 – Richard Broche – Maryse Buthod– Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

9. Création de 66 postes saisonniers hiver 2022-2023

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois, la commune peut avoir recours au recrutement d'agents non titulaires. Il propose donc la création de 66 postes saisonniers pour la saison d'hiver 2022-2023, répartis de la façon suivante:

Pour les services Techniques : 31 postes

31 postes non permanents aux grades d'adjoints techniques territoriaux – à temps complet pour la période du 28 novembre 2022 au 31 mars 2023 inclus.

Pour le service Enfance - 31 postes répartis comme suit :

Plagne centre halte-garderie- crèche: 13 postes

- 9 postes diplômés aux grades d'auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières de classe normale ou infirmières puéricultrices,
- o 1 pour la période du 3 octobre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures
- o 1 pour la période du 07 novembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures
- o 1 pour la période du 28 novembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures
- o 6 pour la période du 30 novembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures
- 4 postes non diplômés au grade d'adjoint territorial d'animation (CAP petite enfance)
- o 2 pour la période du 3 octobre 2022 au-30 avril 2023 35 heures
- o 1 pour la période du 07 novembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures
- o 1 pour la période du 30 novembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures

Belle Plagne halte-garderie: 4 postes

 3 postes diplômés aux grades d'auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières de classe normale ou infirmières puéricultrices,

- o 3 pour la période du 12 décembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures (dont 1 responsable structure)
- 1 poste non diplômé au grade d'adjoint territorial d'animation (CAP petite enfance)
- o 1 pour la période du 12 décembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures

Les Coches halte-garderie : 5 postes

- 4 postes diplômés aux grades d'auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières de classe normale ou infirmières puéricultrices,
- o 4 pour la période du 12 décembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures (dont 1 responsable structure)
- 1 poste non diplômé au grade d'adjoint territorial d'animation (CAP petite enfance)
- o 1 pour la période du 12 décembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures

Plagne-Centre Péri et extra scolaires :

- 1 poste diplômé au grade d'adjoint d'animation (BAFA)
- o 1 pour la période du 7 novembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures

Les Coches:

- 5 postes diplômés au grade d'adjoint d'animation (BAFA)
- o 5 pour la période du 12 décembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures

Cantine Bellentre et volant :

- 1 poste
- o 1 pour la période du 1er décembre 2022 au 30 avril 2023 35 heures

Cuisine centrale:

- -1 poste
- o 1 poste aide cuisiner/livraisons au grade d'adjoint technique territorial pour la période du 7 novembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures

Montchavin Les Coches:

- 1 poste
- o 1 pour la période du 12 décembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures

Pour pallier aux besoins temporaires d'accroissement d'activités :

- o 2 postes d'accroissement temporaires à temps complet catégorie C aux grades d'adjoint administratif pour la période du 1er septembre 2022 au 30 avril 2023 – 35 heures
- o 2 postes d'accroissement temporaires à temps complet catégorie C aux grades d'adjoint technique pour la période du 1er septembre 2022 au 30 avril 2023 35 heures Madame Fabienne Astier tient à souligner la difficulté de trouver du personnel.

Monsieur Richard Broche souhaite des informations sur les logements proposés aux saisonniers et les avantages forfaits relatifs à leur statut.

Monsieur le maire indique que le bâtiment l'Arnica a déjà pour vocation de loger le personnel saisonnier et d'autres projets sont à l'étude.

Il insiste sur le problème, récurrent et généralisé dans toutes les stations, du logement des saisonniers, étant donné qu'il y a peu de locaux recrutés sur ces postes.

Pour répondre à monsieur Richard Broche, monsieur le maire indique qu'en vallée, des solutions sont en cours de réflexion avec plusieurs sites projetés, certains sont dans l'expectative, d'autres sont déjà réservés.

Monsieur Robert Astier déplore la vente d'appartements, lors du dernier mandat.

Monsieur le maire signale qu'il y a eu plus de logements créés aue vendus.

Madame Isabelle Girod-Gedda prend pour exemple la mairie de Montvalezan qui offre le forfait de ski à ses saisonniers.

Monsieur le maire met en évidence le fait que dans ce cas, le forfait apparaitra en tant qu'avantage en nature sur la feuille de paie, avec déduction sur le salaire. Madame Fabienne Astier informe que le groupe de transport Transdev prend en charge la location de ses saisonniers.

Madame Isabelle Girod-Gedda déplore la mise en avant de ce type d'avantage qui nuit au recrutement entrepris par la collectivité.

Monsieur Daniel-Jean Véniat s'inquiète de la difficulté grandissante pour recruter, face à la surenchère des communes voisines et croit nécessaire de revoir la politique d'embauche de la collectivité.

Monsieur le maire tient à rappeler que la gratuité est interdite et indique que la commune avait fait le choix de mettre à disposition des logements à tarifs réduits pour ses saisonniers.

Il ajoute que la collectivité dispose désormais d'outils pour s'aligner sur les autres communes, sans quoi, l'impossibilité d'ouvrir certaines structures par manque de personnel engendrera des problèmes de fonctionnement conséquents pour la station.

Le conseil municipal décide la création de 66 postes saisonniers dans différents services et dans les conditions présentées

(Votants: 29, pour: 29)

10. Adhésion à la mission de Coaching professionnel individuel — Centre de Gestion

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe que le Cdg73 propose, en mutualisation avec le Cdg69, une nouvelle mission facultative de coaching professionnel individuel.

Il explique que cet accompagnement a pour objectif de permettre à l'agent coaché de produire ses propres solutions pour résoudre un problème ou atteindre un objectif professionnel et propose à l'assemblée délibérante d'adhérer à cette mission facultative.

Monsieur Richard Broche conteste cette adhésion, craignant le coût pour la collectivité.

Monsieur le directeur général des services explique qu'il ne s'agit pas d'un abonnement mais que les prestations donneront lieu à facturation.

Pour répondre à madame Maryse Buthod, monsieur le maire indique qu'aucun agent n'est actuellement concerné.

Monsieur le directeur général des services précise qu'il s'agit d'un outil d'accompagnement personnalisé destiné aux agents occupant des responsabilités et rencontrant des difficultés.

Monsieur Guy Pellicier souhaite savoir qui effectue les missions des agents pendant leur coaching et s'ils utiliseront les véhicules de la collectivité.

Monsieur le directeur général des services confirme en expliquant que cela est considéré comme du temps de service au même titre que les formations, les frais de déplacement sont alors pris en charge.

Monsieur Daniel-Jean Véniat mentionne que les coachs viennent habituellement sur place afin de rencontrer l'agent et découvrir son environnement de travail pour cerner les difficultés.

Le conseil municipal décide d'adhérer à la mission facultative « Coaching professionnel individuel », proposé par le cdg73 en mutualisation avec le cdg69, approuve la convention tripartite afférente et autorise monsieur le maire à la signer.

(Votants : 29, pour : 25, contre : 4 – Richard Broche – Maryse Buthod– Isabelle Girod-Gedda – Guy Pellicier)

Marchés publics

11. BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC L'ESF DE PLAGNE CENTRE POUR L'AMÉNAGE-MENT D'UN LOCAL

Madame Michelle Villien rappelle que l'ESF a sollicité la commune afin d'occuper les locaux des anciens vestiaires de la piscine G1-G2.

Elle propose d'autoriser la commune à engager la procédure de rédaction du bail emphytéotique en vue d'une signature avec l'ESF, pour une période de 30 ans comprenant un loyer de 1300 euros HT par mois révisable.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur le directeur général des services indique que le bail sera annuellement révisable.

Monsieur Robert Astier s'inquiète de la date d'entrée dans les locaux puisqu'îl est prévu le changement des huisseries. Monsieur le maire confirme que, compte tenu des délais d'intervention des entreprises, la signature du bail ne peut intervenir dans l'immédiat et le chalet utilisé par l'ESF actuellement, restera en place pour cet hiver.

Le conseil municipal autorise la commune à lancer les dispositions nécessaires à la rédaction d'un bail emphytéotique, autorise l'ESF à occuper les locaux dans les conditions présentées et mandate l'office notarial Altitude - Falcy, Becot-Falcy, Valentino & Mathel-Tharin – notaires à Bourg Saint Maurice. (Votants : 29, pour : 29)

12. CONVENTION D'AMÉNAGEMENT TOURISTIQUE HÔTEL BELLECÔTE — BELLECÔTE —

Madame Isabelle Girod-Gedda, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que la SAS RECHALIEN a déposé un permis de construire le 13 janvier 2022 relatif à un projet de transformation d'un hôtel en résidence hôtelière de 10 logements. Il ajoute que le conseil municipal a approuvé et autorisé la signature de la convention d'aménagement touristique liée à ce projet par délibération numéro 2022-067, du 1er mars 2022.

Suite à une erreur de plume dans la convention annexée à cette délibération, il indique qu'il est nécessaire de la modifier et propose de l'abroger et la remplacer.

Le conseil municipal annule la précédente convention d'aménagement touristique, approuve la nouvelle convention et les montants mentionnés et autorise monsieur Daniel-Jean Véniat, maire délégué en charge de l'urbanisme, à la signer.

(Votants: 28, pour: 28)

Madame Isabelle Girod-Gedda réintègre la séance.

13. Demande d'autorisation de défrichement — Département RD 221 — Stabilisation du Glissement de terrain du pont de l'Arc

Monsieur Jean-Luc Boch, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Le pouvoir de Monsieur Benoit Valentin n'est donc pas pris en compte.

Monsieur Henri Beltrami rappelle que la RD 221 a subi des déformations suite à un glissement de terrain situé entre le pont de l'Arc et la piste de bobsleigh.

Il indique que le Conseil Départemental a prévu des travaux de confortement afin de stabiliser le glissement qui nécessitent un défrichement en forêt communale de 700 m² sur la parcelle communale cadastrée N 988 au lieudit Plante Melay Freignet. Le Conseil Départemental souhaite donc déposer une demande d'autorisation de défrichement auprès du Ministère de l'Agriculture.

Pour répondre à monsieur Robert Astier, monsieur Henri Beltrami indique avoir échangé avec le responsable de la Maison Technique du Département Tarentaise, qui s'est engagé à la remise des bois coupés à la commune.

Monsieur Pierre Ougier précise qu'ils seront utilisés par les « Bike Patrol » pour les sentiers VTT.

Il ajoute que le bois est propriété de la commune et, de ce fait, lui revient, mais qu'un écrit de la part du Conseil Départemental est nécessaire pour valider cette décision.

Monsieur Robert Astier déplore la disparition de bois lors des travaux du Manaka et souhaite s'assurer que cela ne se reproduise pas.

Le conseil municipal autorise le Conseil Départemental à déposer la demande de défrichement auprès du Ministère de l'Agriculture pour une surface de 700 m² (0.07 ha) sur la parcelle communale cadastrée N 988.

(Votants: 27, pour: 27)

Monsieur Jean-Luc Boch réintègre la séance.

14. Institution d'une servitude de passage et de tréfonds parcelle ZO 313 - 387 Gramon Voisin

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que la parcelle cadastrée 093 section ZO 387 est située sur la commune déléguée de la Côte d'Aime lieu-dit Pierrolaz.

Il explique que pour permettre aux propriétaires de cette parcelle de réaliser les différents branchements aux réseaux et accès, il convient de les autoriser à passer sur la parcelle communale ZO 313.

La commission urbanisme a émis un avis favorable à cette demande le 3 janvier 2022.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la servitude de passage et la servitude de tréfonds de 30 m² au profit de la parcelle cadastrée 093 section ZO 387.

(Votants: 29, pour: 29)

15. CONVENTION ENEDIS POUR LA POSE D'UN ÉQUIPEMENT HT PLAGNE VILLAGES

Monsieur Henri Beltrami indique que la société ENEDIS demande l'institution d'une servitude de passage sur une parcelle communale cadastrée N n° 1082, en vue de la pose de câbles souterrains Haute Tension à Plagne Villages.

Monsieur Robert Astier s'interroge sur le passage des câbles souterrains qui était prévu sur le talus.

Monsieur Henri Beltrami mentionne que les câbles passeront sur les parkings.

Monsieur Robert Astier met en évidence le fait que des travaux d'enrobé ont été récemment effectués et qu'il serait judicieux de le prendre en compte.

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention portant institution de servitude sur la parcelle communale cadastrée N n° 1082 avec une indemnité unique et forfaire de zéro euro. (Votants : 29, pour : 29)

Informations

Depuis la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée lors de la séance du 6 juin 2020, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire informe des décisions prises (liste des MAPA + Décisions du maire). Voir tableaux page 7

Questions orales

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche souhaite des informations quant à la succession du médecin de Montchavin Les Coches et sur la position de la commune concernant le cabinet médical des Coches.

Monsieur Daniel-Jean Véniat indique qu'un processus de recrutement d'un médecin a été engagé suite à l'annonce du départ en retraite du docteur Valérie Foucault à la fin du mois d'août.

Il mentionne que le logement au-dessus de l'école maternelle de Montchavin pourra potentiellement accueillir le médecin recruté et tient à signaler que les travaux des escaliers ont été effectués, permettant au logement d'être indépendant de l'école.

Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute ensuite que le docteur Valérie Foucault a proposé à la commune l'acquisition de son cabinet médical et qu'un retour doit lui être apporté quant au montant du local qui doit être estimé par une agence spécialisée.

Il rappelle qu'il est indispensable d'avoir une pharmacie et un médecin à moins de dix kilomètres de la station pour conserver le label Famille Plus et s'inquiète face aux difficultés de recrutement.

Enfin, il signale que la pharmacienne de Montchavin a été contactée par deux prospects qui conditionnent leur acquisition par la présence d'un médecin sur la station.

Monsieur le maire mentionne que l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne (ANMSM) s'est engagée sur ce sujet aux côtés de madame Martine Berthet, sénatrice de la Savoie.

Il tient également à remercier le médecin monsieur Bruno Mary qui reste à La Plagne alors qu'il devait partir en retraite. Monsieur Robert Astier signale qu'il y aurait 4 médecins à Plagne Bellecôte.

Monsieur le maire confirme mais indique qu'ils sont pilotés par le docteur Bruno Mary.

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » souhaite ensuite connaitre la date prévue pour la réfection du parking du plan d'eau.

Monsieur le maire indique que le projet de réaménagement du parking est en cours et en discussion avec la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) pour la prise en charge des ombrières qui permettraient d'ombrager le parking mais aussi de produire de l'énergie électrique.

Madame Isabelle Girod-Gedda signale la présence de trous sur le parking.

Monsieur le maire demande à monsieur Henri Beltrami, adjoint aux travaux, de faire constater l'état du parking afin de reboucher les trous.

Divers

Monsieur Robert Astier rappelle la hausse des coûts de l'énergie et suggère que la commune fasse plus d'économies. Monsieur le maire indique que cela a été pris en compte depuis plusieurs années avec la mise en place progressive de lumières LED qui sont diminuées dès 23h et permettent de réaliser 70 à 80% d'économie d'énergie.

Il ajoute que l'extinction complète des lumières la nuit n'est pas envisagée en raison d'un parc halogène toujours présent qui consomme beaucoup d'énergie lors de la remise en fonction.

Monsieur Robert Astier propose d'éteindre les lumières des parkings.

Monsieur le maire confirme que cette solution pourrait être envisagée, à l'exception de certains parkings couplés et demande à monsieur Henri Beltrami de faire le nécessaire.

Madame Isabelle Girod-Gedda souligne que certaines communes bénéficient d'aides pour le paiement de l'électricité, en fonction du nombre d'habitants.

Monsieur le maire indique que la commune de La Plagne Tarentaise compte 3894 habitants.

Monsieur le directeur général des services mentionne que l'aide est attribuée aux communes de moins de 3500 habitants et que la collectivité ne peut prétendre bénéficier de ce dispositif.

Monsieur le maire termine en expliquant que ces aides sont très basses et soumises à certaines conditions.

Monsieur le maire clôture la séance à 20h20.

ISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 22/12	Modernisation et extension des installa- tions d'éclairage public de la station de Belle Plagne	Serpollet Savoie Mont Blanc	Marché à Bon de Commande	Marché à Bon de Commande
MAPA 22/13	Prestation de conseil et d'assistance juridique	Cabinet Paillat Conti Bory	Marché à Bon de Commande	Marché à Bon de Com- mande
	Désignation d'AMO pour concession des centres nautiques			
MAPA 22/17	Lot 1 AMO Juridique	Cabinet Paillat Conti Bory	38 840,00 €	46 608,00 €
	Lot 2 AMO Technique et financier	GPT GB2A Ingé- NIERIE- GB2A FINANCES	76 250,00 €	91 500,00 €



Date	N°décisions	Objet	
05/07/2022	2022-14	Convention d'occupation du domaine public pour les locaux sis, 1 route de la remise Macot 73210 La Plagne Tarentaise par la commune de La Plagne Tarentaise à l'association « Mam z'elle Marmotte »	
01/08/2022	2022-15	Contrat de location saisonnière chalet d'alpage Les plans d'en bas avec l'UCPA des Arcs	

TRIBUNE DES GROUPES

AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour et bonne rentrée à tous,

DURALEX SED LEX. Cette expression latine signifie « la loi est dure mais c'est la loi ». Dans son sens strict cela signifie que la loi s'impose dans toute sa rigueur. Dans un sens plus large, elle fait référence à une situation où nous devons nous soumettre à une règle, même si elle ne nous convient pas.

Voilà...Le cadre était posé sans appel par l'édile de La Plagne Tarentaise dès le préambule de notre réunion informelle concernant les tarifs spéciaux (gens du pays) du 30 août.

Mais que s'est-il passé depuis mars 2020 ? Le Covid-19 n'a pourtant pas effacé le procès-verbal de la réunion du comité syndical du SIGP (Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne) du 10 mars 2020. Il est clairement annoncé dans ce document public (repris sur notre blog https://agirpourlaplagnetarentaise.blogspot.com/) « que la mise en conformité des tarifs EST ARRIVEE A SON TERME et que la hausse des tarifs spéciaux est identique à celle des tarifs publics, à savoir à hauteur de la hausse du coût de la vie ». Il est par ailleurs précisé que si les deux contrôles de la CRC (Cour des Comptes) de 2009 et 2019 ont relevé notamment le problème des forfaits gratuits, lors du prochain contrôle elle ne pourra que constater les efforts faits pour régulariser la situation. Force est de constater que ce procès-verbal a été remis en cause, puisqu'aucun contrôle n'a eu lieu depuis mars 2020.

Aujourd'hui certains veulent faire fi de la convention qui lie La SAP au SIGP au motif que certaines clauses seraient illégales sans chercher à les défendre.

Mais qu'en est-il de la mémoire de nos anciens qui ont œuvré pour que nous puissions avoir une vie meilleure ?

De quel droit peuvent-ils mettre à mal tous les engagements pris pour les générations futures ?

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire »

Henri Bergson

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier

Adresse Mail: richardbroche.laplagne@gmail.com

LA PLAGNE TARENTAISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Focus sur les tarifs gens de pays et bénéficiaires

Rappelons d'abord de quoi il retourne :

En 1987, le SIGP signe une délégation de service public avec la SAP pour la gestion du domaine skiable. Dans ce document figurent des tarifs très réduits et des gratuités pour les locaux. Malheureusement, cette convention ne tient pas compte de la loi Montagne, votée 2 ans avant, qui impose une égalité de traitement entre tous les usagers des remontées mécaniques.

L'Etat a patienté pendant plusieurs décennies sur ce sujet, en nous demandant de nous mettre en conformité. Des arrêts de justice administrative ont été rendus au début des années 2000 concernant d'autres stations.

Aujourd'hui, nous n'avons plus le choix et ne pouvons faire l'autruche comme ont pu le faire certains de nos prédécesseurs. Le parquet financier enquête dans des stations. Les juges des comptes mènent des audits flash à proximité et ceux qui votent des délibérations jugées illégales sont traduits devant le tribunal administratif, quand ils n'encourent pas aussi des sanctions pénales graves sur des infractions de corruption ou de prise illégale d'intérêt.

Alors, n'en déplaise à nos opposants, nous travaillons. Nous essayons de le faire de manière intelligente pour préserver ce qui peut l'être et, en même temps, imaginer les solutions de demain pour que nous puissions toujours pratiquer l'activité que nous aimons et qui nous fait vivre, le ski! Ce n'est pas en nous lamentant sur la dureté du territoire il y a 60 ans comme l'a fait récemment l'opposition dans une intervention en réunion, que nous préparerons l'avenir.

Nous n'oublions pas nos anciens, mais nous avançons résolument vers le futur, en sauvegardant vos intérêts!

Liste Jean-Luc Boch

La Plagne Tarentaise

Une correspondance entre les enfants de La Plagne et les petits népalais.

Comment ouvrir l'horizon de nos enfants ? Les agents du multi-accueil « les p'tits bonnets » à Plagne Centre, toujours aussi dynamiques, ont eu l'idée de débuter une correspondance avec un autre pays.

Suite à un appel auprès de différents pays pour trouver une structure qui serait partante pour correspondre avec nos petites plagnards, Nelly, fondatrice de l'association Nepally Dream, a répondu favorablement.

Cette association, créée en 2012, a pour premier objectif de tisser un réseau de bénévoles anglophones dans le monde entier afin d'aider les professeurs en place à enseigner l'anglais. Elle met également en place différentes actions pour sensibiliser la population, et plus particulièrement les enfants, à l'environnement, l'hygiène... tout en s'appuyant sur l'art.

Cette collaboration avec l'association Nepally Dream et le multi-accueil de Plagne Centre a permis de mettre en lien les petits plagnards avec d'autres enfants montagnards puisque la structure correspondante, la nursery du Child care Center se situe à Paldor, village situé à 2000 m dans l'Annapurna. Une belle relation a vu le jour entre deux mondes différents liés par la montagne.

La correspondance est basée sur un échange de dessins entre les enfants et une connaissance de la culture de chaque pays.

L'expérience a été bénéfique pour tout le monde. Pour les enfants, qui d'un côté comme de l'autre, découvrent un autre monde, une culture différente de la leur. Pour l'association, dont la mise en place de ce projet lui permet de se faire connaître. Mais également pour les parents, qui ont également pu s'investir, en apportant jeux, vêtements à destination des enfants népalais.

Alix Rigault, directrice du multi-accueil, a souligné l'importance de ce type de projet qui permet à la structure d'apporter les notions de partage, de différence et de solidarité aux enfants. Alix et l'ensemble de ses agents sont tout à fait partants pour renouveler l'opération soit avec une autre structure du Népal, soit avec un autre pays.





Vous souhaitez découvrir la crèche Les P'tits Bonnets et ses agents!

N'hésitez Plus....scannez le QR CODE



Nouvelle Fresque à Plagne Centre

Premières images de la fresque qui viendra orner le porche de l'ancienne gare routière de Plagne Centre, non loin de l'Espace Pierra Menta. Oeuvre en cours de réalisation par l'artiste GraffMatt.





La Plagne Tarentaise

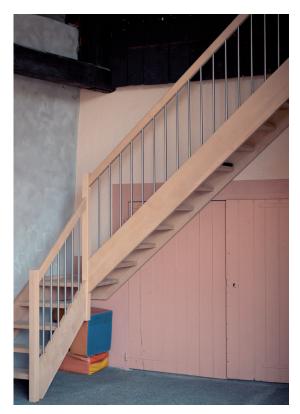
La rentrée scolaire à La Plagne Tarentaise

Jeudi 03 septembre, Les élèves de La Plagne Tarentaise ont effectué leur rentrée dans les écoles des guatre communes déléguées. A Macot chef-lieu, Béatrice Pinneau, directrice de l'école de Macot chef-lieu et les professeurs ont accueilli 96 élèves répartis sur quatre classes. A La Plagne, Guillaume Frey conserve son poste de directeur avec la même équipe. Pour l'intersaison, 72 élèves suivront les cours dans guatre classes. A Valezan, Marine Dunand, directrice et unique professeur, encadrera 16 enfants. A l'école de la Côte d'Aime, 47 élèves seront répartis en trois classes (PS MS / GS CP CE1 / CE2 CM1 CM2). L'école de La Côte d'Aime est dirigée par Bérengère Choirat. A l'école de Montchavin, Manon Laperrière accueille 17 enfants dont des petites sections pour la première année puisque des travaux de mise aux normes ont été réalisés à cet effet durant la saison estivale. L'école de Bellentre, dirigée par Gabriella Pouyé, accueille, quant à elle, 32 élèves répartis en deux classes, PS à CP et CE1 à CM2.

De nombreux travaux ont été réalisés dans les 6 écoles de La Plagne Tarentaise afin d'accueillir au mieux les enfants et d'optimiser l'outil de travail des enseignants et du personnel communal : peinture, changement des luminaires et des linoléums, travaux de menuiserie dont la réalisation d'un escalier au niveau du préau de l'école de Valezan. Le restaurant scolaire de l'école de Bellentre a vu sa cuisine totalement réaménagée.

De même, les enfants de CM1 CM2 de Macot chef-lieu ont découvert une nouvelle configuration de leur salle de classe.

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise et les élus du conseil municipal souhaitent une très bonne rentrée scolaire et surtout une belle année aux 280 élèves ainsi qu'au personnel communal et aux enseignants.



Forfaits tarifs spéciaux



Après avoir balayé les solutions tarifaires envisagées, il a proposé à la Société d'Aménagement de la Plagne (SAP) représentée par son directeur général, Nicolas Provendie, un comité de suivi mois par mois durant l'hiver 22/23, afin de pouvoir ajuster au plus vite les éventuelles difficultés rencontrées dans ce dossier.

Les personnes présentes ont pu poser de nombreuses questions et des réponses ont été apportées systématiquement.

A noter que lors de sa réunion du 27 septembre, le comité syndical du SIGP a validé à l'unanimité les solutions proposées. Elles seront présentées dans quelques jours par le maire, dans une vidéo ; Concernant les enfants, chaque commune prendra en charge ces forfaits jusqu'à l'âge de 18 ans. Concernant les personnes en situation précaire, d'autres dispositifs pourront être envisagés par le CCAS de la Plagne Tarentaise.

Lundi 26 septembre dernier, le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne avait convié les conseillers municipaux de ses 3 communesmembres (La Plagne Tarentaise, Aime la Plagne et Champagny en Vanoise) à une nouvelle réunion de réflexion et de concertation concernant la question des tarifs spéciaux de remontées mécaniques, à la salle polyvalente de Macot. Les parlementaires savoyards étaient également conviés.

Un rassemblement avait été organisé devant la salle par différents opposants. En concertation avec les maires des autres communes, Jean Luc Boch, maire de la Plagne Tarentaise et président du SIGP a souhaité les autoriser à assister à la réunion.



LA MINUTE.... PATRIMOINE DE LA PLAGNE TARENTAISE







Dans le cadre de son projet de rénovation de son Patrimoine Culturel et Cultuel, la commune de La Plagne Tarentaise a rénové durant l'été l'oratoire de la petite Bergerie.

Cet édifice se trouvant sur l'axe très fréquenté vers Foran a non seulement été repeint mais accueil aujourd'hui un tableau du XVII-XVIIIeme siècle restauré par Madame Rosaz (artiste spécialisée).

Un immense bravo au service Bâtiment pour ce travail de grande qualité mais aussi aux habitants qui entretiennent et fleurissent ce bel ouvrage. Histoire de l'oratoire :

Cet oratoire dédié à La Mère du Bon Conseil, fut construit durant les années 1950, au temps du curé Joseph Roux-Mollard.

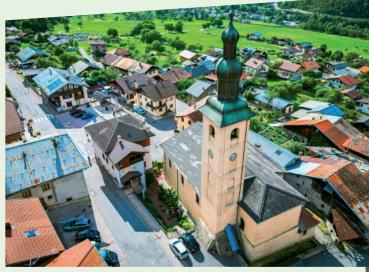
Dans le village de la Petite Bergerie, existait une autre chapelle dédiée à Saint Grat, située au centre du village, en bordure de route. Elle était bâtie sur le même modèle que la chapelle actuelle de la Sciaz.

La chapelle Saint Grat remplaçait une chapelle plus ancienne sous un vocable inconnu. La mention la plus ancienne de cette chapelle remonte à 1696, date d'une adjudication pour construire « de neuf la chapelle ». Construite sur un terrain instable, obligeant sans cesse à de grosses réparations, elle fut démolie.









Manifestations

■ Fête de La Bière Samedi 8 octobre 2022

à partir de 17h

Aire de chainage de Macot La Plagne, La Plagne Taren-

organisée par JE73.

Restauration sur place par l'AOM

4 groupes / DJ's:

DJ Matafan // Kimkama Fanfare // Bélier Bleu Trio //

DJ Vinc & DJ SB Entrée payante :

50 Premières préventes : 6€

Préventes : 8€ Sur place : 10€ +70ans : 6€

- de 12 ans : gratuit.

FÊTE DE LA POMME DIMANCHE 9 OCTOBRE 2022

La Côte d'Aime - Organisée par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime-Valezan

Comme chaque année en partenariat avec les parents d'élèves (APE) de La Côte d'Aime et l'association des croqueurs de pommes venez participer à la journée du pressage des pommes avec dégustation offerte. Vente du jus de pommes pressé et de pommes à croquer. Réservation d'un repas possible au profit de l'APE au 06 11 14 05 65.

FÊTE DE LA POMME DIMANCHE 16 OCTOBRE

Macot La Plagne - Place du village chef lieu Organisée par «les Vergers de Macot» en collaboration avec le «Club le Temps de Vivre» A partir de 11H30 - Animations diverses Fabriciation et vente de jus de pomme -Vente de cagettes de pomme - Buvette Repas à 12h30 sur place ou à emporter.

Course d'orientation proposée par l'association Les diables bleus. à partir de 10h RDV devant la mairie Inscription dès 9h - Tout public Pour les enfants en dessous de 9 ans, ils devront être

accompagnés. Participation libre cagnotte reversée à l'association

Entraide (Aide aux soldats bléssés en service et aux

familles endeuillées)

Kermesse d'Halloween Mercredi 19 Octobre 202

Organisée par le conseil municipal des Jeunes De 14h30 à 18h30 à la salle polyvalente de Macot cheflieu - Venez vous amuser déguisés et maquillés

Entrée gratuite - Dès 3 ans

Chamboulle tout, at elier maquillage,

Temps fort:

16h défilé

16h30 goûter de l'horreur

17h00 surprise vampiresque musicale Mais aussi plein d'autres surprises ...

Escape Game à partir de 10 ans

■ X-Plore Alpes Festival Du 21 au 30 octobre 2022

La montagne sous toutes ses faces!

L'Xplore Alpes Festival est un événement convivial vous proposant de découvrir au coeur de la Tarentaise :

- Des Films de sport outdoor, d'aventure et de montagne en présence des protagonistes.
- Une Académie avec des activités plein air encadrées par des professionnels de la discipline.
- Des Causeries pour réfléchir et échanger sur la montagne, ses enjeux actuels et à venir.
- Le Village avec des marques, des créateurs, des associations, une zone dédiée aux jeunes, des concerts et Dj sets pour profiter des soirées en famille et entre amis.
 Certaines séances sont programmées sur notre commune :

26 octobre 2022 à la salle des fêtes de Bellentre à 20h30 : Light player/ Première fois : une aventure en ski de rando/ Zanskar, a winter of happiness

28 octobre 2022 à la salle polyvalente de Macot cheflieu à 20h30 : Pakistan, la villa d'Astore/The PP/Via Alpine, récit d'une odyssée.

Vous pouvez retrouver le reste du programme sur : www.xplore-alpes-festival.com

Informations

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La communauté de communes des Versants d'Aime organise le ramassage des encombrants sur la commune de La Plagne Tarentaise. Le dépôt des encombrants doit se faire le mercredi. Les encombrants seront collectés le jeudi.

La Côte Haut (Prégirod, Les Moulins, Les Bergeries et Montméry)

Dépôt : 26 octobre 2022 Ramassage : 27 octobre 2022

Valezan

Dépôt : 26 octobre 2022 Ramassage : 27 octobre 2022

La Côte Bas (Pré Bérard, Pierrolaz, La Sciaz, Beguevey, Les Mariets et Le Villard)

Dépôt : 02 novembre 2022 Ramassage : 03 novembre 2022

Bellentre

Dépôt : 9 novembre 2022 Ramassage : 10 novembre 2022

Inscription en mairie avant le 7 novembre 2022 Macot (jusqu'à La Roche d'en Haut)

Dépôt: 9 novembre 2022

Ramassage: 10 novembre 2022

Directeur de la publication : Monsieur le maire, conception et illustration : service communication, les Imprimé par nos soins en 400 exemplaires, Crédits photos : La Plagne Tarentaise,